



Echo des Clubs, Bruxelles 2015 Cahier des charges

- 1/ L'interne s'inscrit pour la chronique du club de son choix en contactant le responsable de la session du Club pour valider son inscription. Le responsable du Club informe le secrétariat pour nous indiquer le nom du "Chroniqueur"
- 2/ L'écrit sera supervisé par le responsable de la séance du Club .
- 3/ La chronique ne comportera pas de photo et sera constituée de 2 pages dactylographiées en interligne simple police 12
- 4/ L'interne fait valider sa chronique par le responsable du club qui la signe
- 5/ L'interne transmet la chronique originale signée par le responsable du club sous forme papier et document pdf au secrétariat de l'AIP au plus tard en septembre
- 6/ L'AIP remboursera les frais d'inscription à l'interne après réception de la chronique et envoi de la facture et règlement des frais d'inscription
- 7/ L'auteur de la meilleure chronique sélectionnée par les membres du Bureau de l'AIP recevra un prix
- 8/ Les chroniques sont mises en ligne sur le site de l'AIP
- 9/ La meilleure chronique est publiée dans le Bulletin, les autres en fonction des pages disponibles.